

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DÉLIBÉRATION N° : **2024-024**

EN DATE DU : **08 AVRIL 2024**

**DEMANDE DETR TRAVAUX DE VOIRIE PARCELLE BÂT D'ENTREPRISES – ZN24 À GENOULLAC**

L'an deux mille vingt quatre, le huit avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Bonnat, selon convocation le 28/03/2024, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. Philippe CHAVANT a été désigné Secrétaire de séance.

**PRÉSENTS (22) : Mesdames et Messieurs**

APPERE Roger, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, DARVENNE Céline, DAUDON Moïse, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Éveline, POIRIER Michel , POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (3) : Messieurs**

LANGLOIS Roger donne pouvoir à DAUDON Moïse  
AUROUSSEAU Jean-Claude donne pouvoir à MARSALEIX Guy.  
LAMONTAGNE Marc donne pouvoir à LALANDE Martine.

**ECXUSÉS (2) : Madame et Monsieur**

PIILAT Hélène  
DUQUEROIX Sylvain.

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	22	25	25	25	0

Dans le cadre du projet de bâtiment d'entreprises,

Vu la délibération 2023-038 d'engagement avec l'AMO INFRALIM pour la consultation des travaux de voirie de ce projet,

Il a été engagé une réflexion sur plusieurs estimations de voirie et de chiffrage.

✓ **Le plan de financement est le suivant :**

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
LOT 1 : Réseaux d'eau potable et réseaux secs	30 156.00 €	DETR 40% (Rubrique 14)	140 445.80€
LOT 2 : Terrassement, voirie	309 908.50 €	Fonds propres	210 668.70€
LOT 3 : Espaces verts	11 050.00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>351 114.50€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>351 114.50€</b>

Pour ce projet, il convient de solliciter un financement DETR comme indiqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus,
- **SOLLICITE** un financement DETR au titre de la rubrique 14, à hauteur de 40% du montant des travaux,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents nécessaires à la demande

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
et ont signé les Membres présents  
Pour Extrait Conforme  
Le Président,**

**Guy MARSALEIX**

**Le secrétaire de séance  
Philippe CHAVANT**



AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200041556-20240408-2024-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024